



N° de résolution  
ou annotation

**Province de Québec**  
**Municipalité de St-Luc-de-Bellechasse**  
**G0R 1L0**

**Séance ordinaire** du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse tenue à la salle du conseil, 115 rue de la Fabrique, Saint-Luc de Bellechasse, mercredi le 1<sup>er</sup> avril 2009 à 19h30 et à laquelle sont présents :

Mmes les Conseillères : Nicole Bilodeau & Lucie Nadeau;  
MM. les Conseillers: Charles Lagrange, Steeve Lafontaine, André Turcotte et Bruno Vachon formant quorum sous la présidence de Son Honneur M. le Maire René Leclerc.

Est également présente la Directrice générale et trésorière, Mme Lucie S. Poulin.

**1. Ouverture de la séance**

M. le maire, ouvre la séance; il salue les personnes présentes et procède à la lecture de la pensée du mois, comme suit :

« Nous allons maintenant observer, en silence, un moment de recueillement, au cours duquel chacune et chacun d'entre nous, croyants et non-croyants, invoquera les forces et l'inspiration souhaitées, favorisant ainsi la conduite harmonieuse de notre assemblée et la bonne administration de la municipalité ... »

Et, il invite les élus à prendre connaissance de l'Ordre du Jour proposé.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des assemblées des 4 & 23 mars 2009.
4. Nomination 2<sup>e</sup> représentant Comité Sécurité Incendie
5. Terminaison d'emploi de M. Yvan Chouinard
6. Informations financières/Salaires du mois élus et employés 12 827,35\$
7. Soumission pour creusage de fossés 3/5 ans
8. Epandage de calcium / soumission Transport Adrien Roy
9. Débroussaillage direct ou à contrat
10. Avis de motion pour futur règlement sur les boîtes postales, clôtures & arbustes
11. Tournoi de Golf de la Fondation Sanatorium Bégin
12. Refinancement de l'emprunt (pluies 2002) au montant de 90 800,00\$
13. Lettrage caserne incendie
14. Renouvellement du contrat d'assurances de la municipalité
15. Augmentation de protection des utilisateurs de locaux
16. Relocalisation du Club Aïkido et aménagement à cet effet
17. Demande de location de local
18. Achats regroupés MRC des Etchemins
19. Réorganisation administrative du bureau municipal
20. Transport Adapté l'Autonomie
21. Demande de dérogation mineure
22. Congrès Association des Directeurs Généraux
23. Report de l'assemblée du conseil municipal du mois de mai 2009
24. Demande d'appui de l'OTJ / pacte rural
25. Suivi de rencontre avec le Consortium St-Laurent Energies
26. Compte-rendu de l'assemblée de consultation publique du 25 février 2009 & dépôt de pétition
27. Offre du Techno centre éolien



N° de résolution  
ou annotation

28. Visite du quartier général de la Sûreté du Québec
29. Déjeuner conférence service 211
30. Règlement d'emprunt pour projet FIMR
31. Réfection pont de la rivière des Fleurs / rang 7
32. Adoption des projets de règlements no.09-01-01, 09-01-02 & 09-01-03
33. Compte-rendu & projection des différents dossiers sous la responsabilité des conseillers
34. Correspondance
35. Approbation des comptes
36. Varia 1....2...3...
37. Période de questions
38. Levée de l'assemblée

01-04-09

*Sur la proposition de M. Bruno Vachon,*

*Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé tout en laissant le « varia ouvert. »

**ADOPTÉE**

*3. Adoption des procès-verbaux des 4 et 23 mars 2009*

En vertu de la résolution 73-92 (dispense d'effectuer la lecture du procès-verbal de la réunion précédente) et considérant que tous les membres du conseil de la municipalité ont reçu une copie conforme du procès-verbal des assemblées des 4 et 23 mars 2009, les membres du conseil déclarent en avoir fait lecture et renoncent donc à celle-ci;

*Sur la proposition de Mme Nicole Bilodeau,*

02-04-09

*Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :*

QUE les procès-verbaux des assemblées des 4 et 23 mars 2009 soient adoptés tels que rédigés.

**ADOPTÉE**

*4. Nomination 2<sup>e</sup> représentant Comité Sécurité Incendie*

*Sur la proposition de M. Charles Lagrange,*

03-04-09

*Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :*

QUE M. René Leclerc soit nommé à titre de second représentant pour siéger sur le comité sécurité incendie.

**ADOPTÉE**

*5. Terminaison d'emploi de M. Yvan Chouinard*

*Sur la proposition de M. Steeve Lafontaine,*

04-04-09

*Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :*

De mettre fin au contrat de M. Yvan Chouinard en date du 30 avril 2009.

**ADOPTÉE**

*6. Finances/administration/salaires du mois élus & employés*

La Directrice générale fait état de diverses informations financières; les salaires bruts des employés et élus totalisent 12 827,35\$.

*7. Soumission pour creusage de fossés 3/5 ans*

*Sur la proposition de M. Steeve Lafontaine,*

05-04-09

*Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :*

QUE la municipalité de St-Luc procède à des demandes de soumission de contrat de creusage de fossés, et ce, pour une durée de trois (3) ans.

**ADOPTÉE**



06-04-09 résolution  
ou annotation

**8. Epandage de calcium / soumission Transport Adrien Roy**

**Sur la proposition de M. Bruno Vachon,**

**Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :**

D'octroyer le contrat d'épandage de calcium à la compagnie Transport Adrien Roy & filles, selon la soumission présentée.

**ADOPTÉE**

**9. Débroussaillage direct ou à contrat**

**Sur la proposition de M. Steeve Lafontaine,**

**Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :**

QUE la municipalité de St-Luc procède à des demandes de soumission pour le débroussaillage des fossés. L'appel d'offres sera annoncé dans le journal La Voix du Sud.

07-04-09

**10. Avis de motion pour un règlement relativement aux boîtes aux lettres, arbustes et clôtures**

Avis de motion est donné par M. Charles Lagrange, afin que lors d'une prochaine session, la municipalité adoptera un règlement relativement aux boîtes aux lettres, arbustes et clôtures.

**Charles Lagrange, conseiller.**

**11. Tournoi de Golf de la Fondation du Sanatorium Bégin**

Ce point n'est pas retenu.

**12. Refinancement de l'emprunt (pluies 2002) au montant de 90 800,00\$**

**Sur la proposition de M. Steeve Lafontaine,**

**Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :**

QUE la Directrice générale entame les démarches nécessaires pour le refinancement de l'emprunt (pluies 2002) au montant de 90 800,00\$ échéant le 14 mai 2009;

QUE M. René Leclerc et Mme Lucie S. Poulin soient et sont autorisés à signer tous les documents afférents à cette transaction.

08-04-09

**ADOPTÉE**

**13. Lettrage caserne incendie**

Suite à diverses soumissions recues,

**Sur la proposition de Mme Lucie Nadeau,**

**Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :**

De retenir la quotation de la compagnie Maître de l'Illustration de Lac Etchemin, au montant de 257,60\$ + 15% du montant total en ce qui a trait au gabarit.

09-04-09

**ADOPTÉE**

**14. Renouvellement du contrat d'assurances de la municipalité**

**Sur la proposition de M. Steeve Lafontaine,**

**Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :**

De renouveler le contrat d'assurances avec la compagnie Essor Assurances rétroactivement pour la période du 27 mars 2009 au 27 mars 2010.

10-04-09

**ADOPTÉE**

**15. Augmentation de protection des utilisateurs de locaux**

La Directrice générale mentionne que suite à des discussions avec notre courtier d'assurances, il appert que les organismes utilisateurs de locaux



11-04-09

N° de résolution  
ou annotation

au centre communautaire ne détiennent pas de couverture adéquate en cas de sinistre;

*Sur la proposition de Mme Nicole Bilodeau,*

*Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :*

D'aviser les organismes utilisateurs qu'ils devront détenir une police d'assurances démontrant une couverture d'au minimum 2 000 000.00\$

**ADOPTÉE**

12-04-09

*16. Relocalisation du Club Aïkido et aménagement à cet effet*

*Sur la proposition de M. Bruno Vachon,*

*Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :*

Qu'étant donné plusieurs problèmes de logistique, le Club Aïkido pourra utiliser l'ancien local des Chevaliers de Colomb et ce jusqu'à la fin du mois d'août 2009; la municipalité procèdera au réaménagement du local s'il y a lieu.

**ADOPTÉE**

13-04-09

Toujours dans le même ordre d'idée, la Directrice générale fait mention d'une demande par le Consortium St-Laurent Energie afin de bénéficier d'un local au centre communautaire;

*Sur la proposition de M. André Turcotte,*

*Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :*

De louer un espace à bureau au Consortium St-Laurent Energie, emplacement de 18' x 24' soit 432 pieds carrés; le tarif de location (à déterminer après prise d'informations) sera facturé au pied carré.

**ADOPTÉE**

14-04-09

*17. Demande de location de local*

La Directrice générale dépose une demande de Mme Nicole Faucher pour la location d'un local au centre communautaire;

*Sur la proposition de M. Steeve Lafontaine,*

*Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :*

D'attribuer la salle du conseil à tous les 3<sup>e</sup> samedis du mois au tarif actuel de 30,00\$ (sujet à prochaine révision) à Mme Nicole Faucher.

**ADOPTÉE**

15-04-09

*18. Achats regroupés MRC des Etchemins*

*Sur la proposition de M. Charles Lagrange,*

*Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :*

D'autoriser et déléguer la MRC des Etchemins à procéder à un appel d'offres relativement au lignage de rues.

**ADOPTÉE**

16-04-09

*19. Réorganisation administrative du bureau municipal*

Devant le volume sans cesse augmentant de dossiers à traiter dont entre autres, le projet éolien et le projet de rénovations du centre communautaire, la Directrice générale expose aux membres du conseil, la nécessité de procéder à une réorganisation; Mme Valérie Noël déjà en poste, et démontrant beaucoup d'intérêt au niveau comptable mais lésinant du côté administratif, il y aurait lieu de recruter un temps partiel supplémentaire au niveau administration;

*Sur la proposition de M. Bruno Vachon,*

*Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :*

De procéder à un affichage local de postes de commis-comptable/2 jours semaine et d'adjointe administrative/2 jours semaine; le maximum



N° de résolution  
ou annotation

17-04-09

d'heures autorisées pour ces deux temps partiels combinés est de 32 heures/semaine.

Les candidat(e)s retenu(e)s seront soumis(es) à une évaluation après deux (2) mois reliée à une période de probation de (6) mois.

**ADOPTÉE**

**20. Transport Adapté l'Autonomie**

*Sur la proposition de Mme Lucie Nadeau,*

*Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :*

D'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2009;

De payer la contribution fixée au montant de 803,54\$ ainsi que la tarification payée par l'utilisateur;

QUE la ville de St-Georges soit reconnue à titre de ville mandataire.

**ADOPTÉE**

**21. Demande de dérogation mineure**

M. Bruno Côté a présenté une demande de dérogation mineure pour l'érection d'un garage au Comité consultatif d'urbanisme; après recommandation de celui-ci,

*Sur la proposition de M. Steeve Lafontaine,*

*Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :*

D'autoriser M. Côté à procéder à sa construction après l'émission du permis requis.

18-04-09

**ADOPTÉE**

**22. Congrès Association des directeurs généraux**

*Sur la proposition de Mme Nicole Bilodeau,*

*Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :*

QUE Mme Lucie S. Poulin soit et est autorisée à participer au congrès de l'ADMQ, les 6, 7 et 8 mai 2009. Les dépenses afférentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

19-04-09

**ADOPTÉE**

**23. Report de l'assemblée du conseil municipal du mois de mai 2009**

*Sur la proposition de M. Charles Lagrange,*

*Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :*

De devancer l'assemblée prévue le 6 mai, au lundi 4 mai 2009.

20-04-09

**ADOPTÉE**

**24. Demande d'appui de l'OTJ/pacte rural**

*Sur la proposition de Mme Lucie Nadeau,*

*Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :*

QUE la municipalité de St-Luc de Bellechasse appuie l'OTJ de St-Luc dans ses démarches auprès du CLD des Etchemins dans le cadre du projet d'aménagement permanent de la patinoire;

QUE la municipalité de St-Luc de Bellechasse entérine leur choix de soumission soumise par Pavage Audet de St-Anselme, au montant de 13 000,00\$ + taxes.

21-04-09

**ADOPTÉE**

**25. Suivi de rencontre avec le Consortium St-Laurent Energie**

M. Leclerc résume la dernière réunion avec RES et précise la tenue d'une éventuelle rencontre avec les MRC concernées pour négocier; une visite à chacun de nos députés respectifs est également à planifier. Une journée



N° de résolution  
ou annotation

d'informations pour les citoyens est prévue d'ici la fin de mai ou début de juin 2009.

M. Lafontaine aborde également ce sujet.

**26. Compte-rendu de l'assemblée de consultation publique du 25 février 2009 & dépôt de pétition**

La Directrice générale informe les personnes présentes qu'un compte-rendu de l'assemblée de consultation publique est disponible. Également, elle fait part d'une pétition déposée par un groupe de citoyens, représentés par M. Jean Pierre Chabot, relativement au projet éolien. M. René Leclerc, précise que les membres du conseil en prendront connaissance dans un avenir rapproché.

**27. Offre du Techno Centre Eolien**

Ce point n'est pas retenu.

**28. Visite du Quartier général de la Sûreté du Québec**

Ce point n'est pas retenu.

**29. Déjeuner conférence service 211**

Ce point n'est pas retenu.

**30. Règlement d'emprunt pour projet FIMR**

**Préambule**

**ATTENDU QUE** le comité de gestion de l'Entente Canada-Québec du programme d'infrastructure a approuvé une contribution de 303 956,00\$ à l'égard du projet de rénovation et d'amélioration du Centre communautaire St-Luc, dans le cadre du volet FIMR3 du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale;

**ATTENDU QUE** ce montant de 303 956,00\$ est constitué de deux contributions égales de 151 978,00\$ provenant respectivement du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada, au regard d'un coût maximal admissible de 455 933,00\$ :

**ATTENDU QUE** la municipalité de St-Luc de Bellechasse est régie par les dispositions du code municipal du Québec;

**ATTENDU QUE** la municipalité se doit de procéder à un emprunt de l'ordre de 200 000,00\$ représentant la part municipale dans le cadre du projet FIMR Réfection du Centre Communautaire;

**ATTENDU QUE** demande sera faite à l'institution prêteuse de pouvoir rembourser sans pénalité l'excédent de l'emprunt non utilisé;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à une séance ordinaire tenue le 23 mars 2009;

**POUR CES MOTIFS,**

**Sur la proposition de Mme Lucie Nadeau,**

**Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :**

D'adopter le présent règlement portant le numéro 09-03-04 lequel décrète et statue ce qui précède, le préambule faisant partie intégrante du présent règlement à toutes fins que de droit.

**ADOPTÉ**

22-04-09



N° de résolution  
ou annotation

23-04-09

**31. Réfection pont de la rivière des Fleurs / rang 7**

Le maire informe les membres ainsi que les citoyens que le Ministère des Transports procédera à la réfection du pont de la rivière des Fleurs; les travaux devraient normalement débuter vers le 15 juin pour se terminer à la Fête du Travail.

**32. Adoption du second projet des règlements no. 09-01-01, 09-01-02 & 09-01-03**

*Sur la proposition de Mme Nicole Bilodeau,*

*Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :*

*De procéder à l'adoption du second projet de règlement no. 09-01-01 avec la modification suivante :*

Dans le règlement de zonage,

Point 2. Modification des usages autorisés dans les zones 12-F & 13-M

La liste des usages autorisés dans la zone 12-F est modifié afin d'autoriser les usages du groupe habitation de type unifamiliale isolée (Ha) et de type résidence secondaire (He) à la condition que le bâtiment principal soit situé à au plus 60 mètres du chemin où se trouve la propriété et à la condition que la demande soit conforme au règlement sur le PIIA. Cette liste est également modifiée afin d'exclure l'usage maison mobile et unimodulaire (Hf).

La liste des usages autorisés dans la zone 13-M est modifié pour exclure dorénavant les usages résidentiels des classes Ha He et Hf.

*De procéder à l'adoption du second projet de règlement no. 09-01-02 avec la modification suivante :*

Dans le règlement sur le PIIA,

Point 3. Notion de réciprocité

Dans le cas de l'implantation d'un bâtiment d'habitation ou tout autre bâtiment susceptible d'être utilisé comme bâtiment d'hébergement dont la construction a été autorisée par un permis de construction délivré par la municipalité et qui est toujours valide, en vertu du principe réciprocité, un tel bâtiment devrait viser à respecter une distance de 1500 mètres d'une éolienne existante ou projetée selon la dernière version du plan d'aménagement déposé à la municipalité, à moins qu'il ne puisse en être autrement.

Nonobstant ce qui précède, un tel bâtiment d'habitation ne peut en aucun cas être implanté à moins de 300 mètres d'une zone où les éoliennes commerciales sont autorisées ni à moins de 500 mètres d'une éolienne existante ou projetée selon la dernière version du plan d'aménagement déposé à la municipalité.

Dans le cas où un tel bâtiment serait implanté à moins de 1500 mètres d'une éolienne existante ou projetée selon la dernière version du plan d'aménagement déposé à la municipalité, une éolienne pourra quand même être implantée sur le site prévu au même plan, mais ne devrait pas s'en approcher.

*De procéder à l'adoption du second projet de règlement no. 09-01-03 tel que décrit.*

**ADOPTÉ**

**33. Compte-rendu & projection des différents dossiers sous la responsabilité des conseillers**

*Lucie Nadeau : n/a*

*Charles Lagrange :*

Dépôt des rapports financiers de l'OTJ et du Club Aïkido;

A venir offre d'emploi de la régie inter des déchets;

*Steeve Lafontaine :*

Informations sur les soumissions pour le lettrage de la caserne incendie;



N° de résolution  
ou annotation

24-04-09

**René Leclerc :**

Rencontre avec Messieurs Jean Charest & Stephen Harper;  
Eventualité possible de dégager d'autres fonds pour la route Vachon;  
MRC, à venir modifications au schéma d'aménagement;  
Internet haute vitesse, dossier suit son cours;

**Bruno Vachon : n/a**

**Nicole Bilodeau :**

Rapport à l'effet qu'il y aurait un besoin au niveau informatique;

**Sur la proposition de Mme Nicole Bilodeau,**

**Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :**

D'approuver les prévisions budgétaires de la bibliothèque pour l'année 2009, telles que présentées.

**ADOPTÉE**

25-04-09

**André Turcotte :**

Dépôt au conseil du bilan du Comité de développement démontrant solde au compte de 3 058,06\$

**Sur la proposition de M. Steeve Lafontaine,**

**Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :**

De verser une première tranche de 5 000,00\$ en avril 2009; le second versement sera déboursé en septembre 2009.

**ADOPTÉE**

26-04-09

**34. Correspondance**

La Directrice générale fait état de la correspondance recue.

**35. Approbation des comptes**

**Sur la proposition de M. Steeve Lafontaine,**

**Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :**

D'approuver la liste des comptes à payer présentée au montant de 52 237,73\$.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, Lucie S. Poulin Directrice générale et Secrétaire-trésorière, certifie, par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées par le conseil municipal de St-Luc de Bellechasse.

**Lucie S. Poulin, D.G.**

**36. Varia**

**Varia 1.**

On examine la possibilité de location d'un container à « monstres ». M. Steeve Lafontaine nous reviendra à ce sujet.

**Varia 2.**

Liste des travaux routiers à venir, on s'entend à l'effet de la Route Vachon, du Chemin St-Abdon. On revient sur l'état de la route dans le village.

Mme Lucie Nadeau demande une proposition de retirer la route Vachon des travaux routiers 2009; on précise que la liste est déjà déposée au bureau de la député/ministre. Ce point est reporté à la séance de mai prochain.

**Varia 3.**

La Directrice générale dépose une facture présentée par M. Patrice Perreault, pour des dommages subis lors de l'entretien hivernal;





27-04-09

N° de résolution  
ou annotation

28-04-09

29-04-09

*Sur la proposition de Mme Nicole Bilodeau,*

*Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :*

De payer la facture de Gestion Celmond Inc au montant de 236,69\$

**ADOPTÉE**

*Varia 4.*

*Sur la proposition de M. Steeve Lafontaine,*

*Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :*

Que la municipalité de St-Luc accepte de défrayer les cours pour les deux futurs moniteurs pour le terrain de jeux, saison 2009.

**ADOPTÉE**

*37. Période de questions*

Intervention dans le contexte du projet éolien :

Dépôt d'une demande de citoyens; ce sujet sera étudié en réunion de travail et sera donc à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée.

*38. Fin de l'assemblée*

*Sur la proposition de Mme Nicole Bilodeau,*

*Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :*

Que l'Ordre du Jour étant épuisé, l'assemblée est déclarée levée; il est 22 :22 heures.

**ADOPTÉE**

**SIGNATURES**

*En signant le présent procès-verbal, le maire reconnaît avoir réputé signer chacune des résolutions de ce procès-verbal et, qu'il renonce à leur égard, à son droit de veto.*

*René Leclerc*

René Leclerc, Maire.

*Lucie Simard Poulin*

Lucie Simard Poulin, Dir. Générale.